

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à 18h30, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, suite à la convocation, en date du 3 juillet 2020 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaient présents, 10 conseillers sur 15 :

MM. Annie-France ALI (pouvoir d'Alain LECLERCQ)- Sylviane CLAVELLE - Alain COZETTE - Alain DUCANGE (Pouvoir de Michel LEROY) - Catherine DUPONT (pouvoir de Séverine MASCRET) - Agnès HAVET - Benoit LEGUEN -Éric MAASSEN (pouvoir de Julie THOMAS) - Christian MANABLE - Jacques MASSET (Pouvoir de Philippe DELATTRE) - formant la majorité des membres en exercice.

Etai (ent) absent(s) excusé(s) : 5 conseillers sur 15 :

MM Philippe DELATTRE (pouvoir à Jacques MASSET) – Alain LECLERCQ (pouvoir à Annie-France ALI) - Michel LEROY (pouvoir à Alain DUCANGE) - Séverine MASCRET (pouvoir à Catherine DUPONT) - Julie THOMAS (pouvoir à Éric MAASSEN) -

A été élu secrétaire de séance Madame Agnès HAVET

Le compte-rendu de la réunion du 22 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020-037 : Election des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal doit désigner les délégués titulaires et suppléants parmi les quinze élus de la commune en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le 27 septembre 2020. Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christian Manable, Conseiller municipal et Sénateur. Ce dernier explique le fonctionnement et les missions du Sénat.

Le vote a donné les résultats suivants :

1. Élection des 3 délégués titulaires :

Ont fait acte de candidature : MM. Annie-France ALI – Éric MAASSEN - Jacques MASSET

Nombre de votants :		15
Nombre de suffrages exprimés :		15
M. Annie-France ALI	a obtenu	15 voix
M. Éric MAASSEN	a obtenu	15 voix
M. Jacques MASSET	a obtenu	15 voix

En conséquence, MM. Annie-France ALI – Éric MAASSEN - Jacques MASSET **ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin ont été proclamés élus.**

2. Élection des 3 délégués suppléants :

Ont fait acte de candidature :

MM. Sylviane CLAVELLE – Catherine DUPONT – Agnès HAVET

Nombre de votants :		15
Nombre de suffrages exprimés :		15
M. Sylviane CLAVELLE	a obtenu	15 voix
M. Catherine DUPONT	a obtenu	15 voix
M. Agnès HAVET	a obtenu	15 voix

En conséquence, MM. Sylviane CLAVELLE – Catherine DUPONT – Agnès HAVET **ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin ont été proclamées élues.**

2020-038 : Versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;
 Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;
 Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11 ;
 Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être versée aux agents publics territoriaux pour leur mobilisation durant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, et les sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Considérant le plan de continuité d'activité de la collectivité « Commune de Rainneville » ;

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Rainneville afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les modalités d'attribution de cette prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant le rapport du Maire,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

Article 1^{er} :

D'instaurer une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 1 000€ pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime sera attribuée aux agents publics (fonctionnaires et agents contractuels de droit public et les personnels contractuels de droit privé des établissements publics) ayant été confronté à un surcroît significatif durant la période de crise sanitaire soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

Service concerné / poste concerné	Rôle dans le Plan de Continuité d'Activité ou	Sujétions particulières / Charges	Agents concernés
Service technique : Adjoint technique	Mise en œuvre des opérations d'entretien et de nettoyage dans le cadre du protocole sanitaire – Continuité du service public -	contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des bâtiments communaux	Debeauvais Arnaud Houllier Olivier
Service administratif : Adjoint administratif	Continuité du service public – Présentiel pour le suivi et la gestion des différents services (comptabilité – Paie – Eta-civil – Personnel – Urbanisme - Relationnel)	Contraintes supplémentaires engendrées par la crise sanitaire.	Clin Lydie

Article 2 :

D'autoriser le Maire ou le Président à fixer, par arrêté, à titre individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire et les modalités de versement de cette prime.

Article 3 :

Cette prime exceptionnelle se cumule avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes, soit notamment :

Les deux primes composant le RIFSEEP ;
Les indemnités compensatoires des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes (IFTS, IHTS...).

Article 4 :

La prime exceptionnelle sera exonérée d'impôts sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales.

Article 5 :

Cette prime fera l'objet d'un versement unique au mois de Juillet 2020.

Article 6 :

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Article 7 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 13 juillet 2020.

2020-039 : Dénomination et numérotation des rues du lotissement (derrière le clos et la rue d'Amour)

Monsieur le Maire informe que la commission urbanisme s'est réunie le 29 juin dernier avec treize membres du conseil municipal présents.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de cette réunion rédigé par Monsieur Éric Maassen.

Monsieur le Maire rappelle les propositions de nom de rue citées lors de la séance : rue du bijou, rue du four à sel, rue des Sauniers, rue du silo à grain, rue des Ambiani, rue le ferme gauloise, rue de la ferme gallo-romaine, rue Fernand Briaux, rue du bijou romain, rue du bijou antique.

Les élus ont souhaité, un choix en lien avec la vie ayant eu lieu à cet endroit que les fouilles archéologiques ont révélé.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'après échange, les membres de la commission ont retenu comme noms de rue :

- Rue des Ambiani
- Rue des Sauniers
- Rue du Bijou antique

Le conseil municipal, après discussions et débats, a délibéré à l'unanimité et décidé :

- De dénommer la voie créée en partant de l'entrée rue d'Amour (entre les 30 et 32), **rue des Ambiani** avec les numéros d'habitations allant de 2 à 56 côté droit et de 1 à 25 côté gauche.
- De dénommer la voie créée en partant de l'entrée rue le clos, **rue du Bijou antique** avec les numéros d'habitations 2 à 8 côté droit et 1 à 9 côté gauche.
- De dénommer la voie parallèle entre les rues du Bijou antique et la rue d'Amour, **rue des Sauniers** avec les numéros d'habitations 2 à 8 côté droit et 1 à 7 côté gauche.

Le plan de situation avec les numérotations sera joint à la délibération.

2020-040 : Demande de subvention exceptionnelle de l'Union Sportive Rainneville section Volley Ball

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'association USR section Volley Ball sollicitant une subvention exceptionnelle de 1 534.00 euros. Cette demande fait suite à une facture émise par la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie pour l'utilisation du gymnase de Villers Bocage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer à titre exceptionnel une subvention de 1 534.00 euros.

2020-041 : Équipement du terrain de football

Monsieur le Maire présente un devis de la société RENOV'SPORT d'un montant hors taxes de 13 097.50 euros portant sur l'aménagement du terrain de football et d'équipements sportifs pour le football loisir à côté du bâtiment communal (CM du 22 juin 2020).

- Pare ballons tubulaire
- Abri de touche aluminium monobloc
- 2 buts de football A8 en aluminium

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de la société RENOV'SPORT pour un montant de 13 097.50 euros HT.

Questions diverses

Monsieur Alain Ducange donne quelques explications sur le réseau de distribution de la ligne électrique qui dessert notre commune. La commune a reçu une première proposition sommaire chiffrée de la FDE (Fédération Départementale Energie de la Somme) concernant l'enfouissement de la rue de Villers Bocage. Messieurs Ducange, Maassen et Masset fournissent des éléments quant à la proposition reçue, le reste à charge de la commune serait de 171 065 euros approximativement.

Monsieur le Maire informe le conseil que le recours à l'emprunt devra se réaliser très prochainement au vu de l'avancement des travaux de RD11.

Trois propositions ont été reçues de la Banque postale, du Crédit Agricole et de la Caisse d'épargne : les taux varient de 1.00 % à 1.63 % pour la dernière citée.

Monsieur Christian Manable souhaite qu'une mise en garde soit mentionnée dans le compte rendu concernant les cyclistes, en effet de nombreux enfants circulent sur le trottoir de la rue d'Amiens sans prêter attention aux véhicules des riverains qui sortent de leur propriété.

Fin de séance : 20h00
Le secrétaire de séance,
Agnès HAVET